

A.B. Holding

Société par actions simplifiée
Au capital de 155.000,00 €
Siège social : 33 Boulevard du Général Leclerc
Le Forum
06 240 BEAUSOLEIL
R.C.S. NICE : 929 124 782

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE TENUE EN DATE DU 18 MAI 2026

L'An Deux Mille Vingt Six
Le Dix-Huit Mai

L'actionnaire unique de la société dénommée A.B. Holding, société par actions simplifiée au capital social de CENT CINQUANTE CINQ MILLE (155.000,00) euros divisés en TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions de CINQ (5,00) euros chacune, dont le siège social se situe 33, boulevard du Général Leclerc à BEAUSOLEIL (06 240), inscrite au registre du commerce et des sociétés de NICE sous le numéro d'identification 929 124 82, s'est rendu au siège social de ladite société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur BALLARDINI Andréa, Président et unique actionnaire de la société détenant l'intégralité des actions.

- Monsieur BALLARDINI Andréa est propriétaire de 31 000 actions
Ci.....31 000 actions

Soit au total.....31 000 actions

Le Président constate en conséquence que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions aux majorités requises par la Loi et les Statuts.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Changement de la date de clôture de l'exercice social ;
- ✓ Modification corrélative des statuts ;
- ✓ Formalités à accomplir.



PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social afin de clôturer l'exercice social au 30 juin à la place du 31 décembre.

La date de clôture est donc désormais fixée au **30 juin**.

Exceptionnellement l'exercice social en cours comprendra la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique décide, suite à l'adoption de la première résolution de modifier comme suit la rédaction de l'article 19 des statuts de la Société :

ARTICLE 19 – EXERCICE SOCIAL

Lors de la constitution de la société en 2024, la durée de l'exercice social a été fixé pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le premier exercice social a compris la période entre le jour de l'immatriculation intervenu le 27 mai 2024 et le 31 décembre 2025.

Suite à la tenue de l'Assemblée Générale en date du 18 mai 2026, l'associé unique a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 juin.

L'exercice social en cours comprendra la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE.

* * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associée unique de la société.

Monsieur BALLARDINI Andréa
Associé unique et Président

